

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue par visioconférence, le **lundi 25 janvier 2021** à compter de **20 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AUTORISATION DE SIGNATURES - RENONCIATION À UNE SERVITUDE - LOT 5 132 842
4. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-01-017

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et ses renouvellements qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 29 janvier 2021;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui demande au Conseil de siéger à huis clos à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et qui demande que cette séance soit publicisée;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la présente séance soit ouverte à 20 h 30.

Le maire offre en son nom et ceux des membres du conseil ses condoléances au conseiller M. Sylvain Lavallée pour le décès d'un membre de sa famille.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-01-018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Tel que spécifié dans l'avis de convocation de cette séance, l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021-01-019

3 - AUTORISATION DE SIGNATURES - RENONCIATION À UNE SERVITUDE - LOT 5 132 842

ATTENDU Que la servitude restrictive de construction située sur le lot 5 132 842 n'a plus son utilité puisqu'entre autre, la marge de recul exigée dans l'acte de servitude initial est plus grande que l'actuelle réglementation municipale;

ATTENDU Qu'il y a lieu de renoncer cette servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers
APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser monsieur Normand Teasdale, maire et madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de renonciation à une servitude concernant le lot 5 132 842 situé sur la rue Therrien. Les frais seront acquittés par les propriétaires dudit lot.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux dispositions de la Loi et de l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens étaient invités à adresser par écrit aux membres du Conseil municipal leurs questions concernant les points à l'ordre du jour.

2021-01-020

5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Simon Chalifoux

APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 20 h 34.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 25 janvier 2021.

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire